



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le
C(2010) XXX final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative à l'approbation d'un plan global pour des actions humanitaires au Soudan et à son financement sur le budget général de l'Union européenne

(ECHO/SDN/BUD/2010/01000)

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

**relative à l'approbation d'un plan global pour des actions humanitaires au Soudan
et à son financement sur le budget général de l'Union européenne**

(ECHO/SDN/BUD/2010/01000)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, et en particulier son article 2, notamment 2 point c), son article 4 et son article 15, paragraphes 2 et 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Au Soudan, quelque 6 500 000 personnes (4 500 000 au Darfour et plus de 2 000 000 dans les zones transitoires et le sud du pays) ont, selon les estimations, besoin d'aide humanitaire pour leur survie. Cette situation est le résultat d'années de conflits, de marginalisation, d'extrême pauvreté et d'absence de développement dans la plupart des régions.
- (2) Au plan humanitaire, la situation du Soudan est complexe, avec plusieurs crises en une seule: les problèmes au Darfour, dans le sud du pays et les zones transitoires se conjuguent à d'autres aspects préoccupants liés à des urgences nouvelles découlant de conflits et de catastrophes naturelles.
- (3) Plus de six ans après l'éclatement du conflit au Darfour entre le gouvernement du Soudan et les groupes armés rebelles, les conditions humanitaires dans lesquelles vivent les 4 500 000 personnes touchées (dont 2 700 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, des réfugiés tchadiens, des rapatriés, des habitants de communautés locales et des nomades) sont précaires, sans perspective d'amélioration.
- (4) Malgré une baisse d'intensité des activités militaires, 138 000 personnes ont été contraintes de fuir leur logis au cours des premiers mois de 2009. Les populations civiles, les forces des Nations unies et les travailleurs humanitaires continuent de faire l'objet d'attaques violentes de nombreuses factions et de bandits échappant à

¹ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1.

tout contrôle. Alors que certains retours saisonniers de populations sont en cours, les rapatriements permanents à grande échelle sont rendus impossibles en raison de l'insécurité.

- (5) Au Darfour, malgré l'existence de certains mécanismes de survie et d'assurance des moyens de subsistance, plus de 3 300 000 personnes sont grandement tributaires de l'aide alimentaire pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base.
- (6) La fourniture de l'aide dans le respect des principes humanitaires et la capacité d'apporter une aide de survie dans des zones éloignées et en proie aux conflits ont été gravement mises à mal par l'expulsion, en mars 2009, de plusieurs ONG et ont été rendues plus difficiles encore par l'aggravation des problèmes liés à la sécurité et par l'alourdissement des obstacles administratifs. Les activités de protection et le suivi des déplacements de population demeurent difficiles à assurer.
- (7) Les actes de banditisme perpétrés contre les civils, les travailleurs humanitaires et les forces de maintien de la paix de la MINUAD compliquent encore l'accès aux bénéficiaires et empêchent le personnel humanitaire de se rendre sur le terrain. La qualité des opérations en souffre, tandis que leur coût augmente.
- (8) De nombreuses parties des zones transitoires et du sud du pays sont en situation d'urgence et affichent des indicateurs nettement en deçà des seuils humanitaires. L'éloignement et le développement insuffisant déteignent sur la vie et les moyens de subsistance de la population, encore fragilisés par le retour de plus de 2 000 000 de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés depuis 2005.
- (9) La situation se dégrade avec l'intensification des conflits violents, dont les luttes intertribales, et la reprise des attaques par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ougandaise le long des frontières méridionales, provoquant le déplacement de plus de 332 000 personnes en 2009 et le bouleversement, voire la disparition, des moyens de subsistance de centaines de milliers d'autres.
- (10) Il est difficile d'analyser les besoins humanitaires et d'y répondre de manière adéquate car, d'une part, des facteurs logistiques rendent l'accès difficile et, d'autre part, la présence et les capacités des partenaires sont insuffisantes.
- (11) Tout porte à croire que l'instabilité va s'aggraver, à l'approche des élections législatives prévues en 2010 et du référendum sur l'autodétermination de 2011.
- (12) Outre les conflits précités, des catastrophes naturelles telles que des vagues de sécheresse, des inondations et des épidémies de maladies contagieuses frappent régulièrement de vastes régions du pays, mettant à mal la vie et les moyens de subsistance des populations et provoquant déplacements soudains et chocs saisonniers.
- (13) La crise humanitaire est d'une ampleur et d'une complexité telles qu'elle risque de perdurer, de sorte qu'il est nécessaire d'adopter un plan global visant à fournir un cadre cohérent pour la mise en œuvre des actions humanitaires.

- (14) Pour être acheminée aux populations en difficulté, l'aide humanitaire doit passer par des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations internationales, y compris les agences des Nations unies, ou des agences spécialisées des États membres. La Commission européenne devrait donc exécuter le budget en gestion centralisée directe ou en gestion conjointe.
- (15) D'après une évaluation de la situation humanitaire, il apparaît que l'Union devrait financer des actions d'aide humanitaire pendant une période de 18 mois.
- (16) Compte tenu du budget disponible, des contributions d'autres donateurs et de divers facteurs, il est estimé qu'un montant de 114 000 000 EUR, dont 68 000 000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23 02 01 et 46 000 000 EUR de la ligne budgétaire 23 02 02 du budget général de l'Union européenne, est nécessaire pour apporter une assistance humanitaire à plus de 6 500 000 personnes vulnérables, dont des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des réfugiés, des rapatriés, des populations sédentaires et nomades. Même si, en règle générale, les actions financées par le présent plan global devraient être cofinancées, l'ordonnateur peut en autoriser le financement intégral, conformément à l'article 253 des modalités d'exécution du règlement financier.
- (17) Compte tenu de l'évolution rapide de la situation sur le terrain et de la nature des actions à financer dans le cadre du présent plan global, il convient d'établir une réserve pour imprévus, destinée à être utilisée si les circonstances l'exigent.
- (18) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 portant règlement financier², de l'article 90 du règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 établissant les modalités d'exécution du règlement financier³ et de l'article 15 des règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne⁴.
- (19) Conformément à l'article 17, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, le comité d'aide humanitaire a émis un avis favorable le 10 décembre 2009,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et aux principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve le plan global 2010 pour le financement d'actions humanitaires au Soudan, pour un montant total de 114 000 000 EUR au titre des lignes 23 02 01 (68 000 000 EUR) et 23 02 02 (46 000 000 EUR) du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010.

² JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

³ JO L 357 du 31.12.2002, p. 1.

⁴ Décision de la Commission du 5.3.2008 (C/2008/773).

2. Conformément à l'article 2, notamment à son point c), et à l'article 4, du règlement n° 1257/96 du Conseil, l'objectif principal de la présente décision est de sauver et protéger des vies ainsi que d'atténuer les souffrances des populations les plus vulnérables au Soudan. Les actions humanitaires sont mises en œuvre en vue d'atteindre les objectifs spécifiques suivants:

- Réduire la mortalité et la morbidité parmi les populations très vulnérables en apportant une assistance intégrée comprenant articles de première nécessité, accès à des services élémentaires et protection.

Un montant total de 49 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique.

- Garantir aux populations vulnérables touchées par la crise humanitaire au Soudan un accès aux vivres et la disponibilité de ces vivres et stabiliser ou améliorer leur état nutritionnel en leur fournissant une aide ou une assistance alimentaire appropriée et suffisante, et en leur apportant un soutien à court terme en matière de sécurité alimentaire et une aide d'urgence au rétablissement des moyens de subsistance.

Un montant total de 46 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 02 est affecté à cet objectif spécifique.

- Renforcer l'état de préparation aux crises humanitaires et les capacités d'intervention en cas de crise.

Un montant total de 4 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique.

- Améliorer les conditions d'accès à l'aide humanitaire et de fourniture de celle-ci en toute sécurité et dans le respect des principes établis, notamment en soutenant des mécanismes de coordination et de sensibilisation, des actions d'information et de conseil en matière de sécurité et des services de transport.

Un montant total de 10 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique.

Un montant total de 5 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à la réserve pour imprévus.

3. L'ordonnateur peut décider d'apporter des modifications non substantielles conformément à l'article 90, paragraphe 4, des modalités d'exécution du règlement financier. Par conséquent, sans préjudice de l'utilisation de la réserve pour imprévus, en fonction des circonstances, les ressources peuvent faire l'objet d'une nouvelle affectation entre les objectifs spécifiques 1, 3 et 4, pour autant que le montant ne dépasse pas 20 % du montant total de la décision de financement ou 3 000 000 EUR, le montant retenu étant celui atteint le premier.

Article 2

1. La période de mise en œuvre des actions financées au titre du présent plan global commence le 1^{er} janvier 2010 et a une durée de 18 mois. Les dépenses admissibles font l'objet d'un engagement au cours de la période de mise en œuvre de la décision.
2. Si la mise en œuvre d'une action est suspendue pour cause de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, la durée de la suspension n'est pas prise en compte dans la période de mise en œuvre du plan global en ce qui concerne l'action suspendue.
3. Conformément aux dispositions contractuelles régissant les conventions financées au titre du présent plan global, la Commission peut considérer comme admissibles les coûts engagés et supportés après la fin de la période de mise en œuvre de l'action qui sont nécessaires à sa liquidation.

Article 3

1. De manière générale, les actions financées par le présent plan global devraient faire l'objet d'un cofinancement.

Conformément à l'article 253 des modalités d'exécution, l'ordonnateur peut autoriser le financement intégral des actions lorsque cela est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent plan global et compte tenu de la nature des activités à entreprendre, de la disponibilité d'autres donateurs ainsi que d'autres circonstances opérationnelles pertinentes.

2. Les actions financées par le présent plan global sont mises en œuvre par des organisations sans but lucratif qui satisfont aux critères d'admissibilité et d'aptitude énoncés à l'article 7 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, des organisations internationales ou des agences spécialisées des États membres.
3. La Commission exécute le budget:

* soit en gestion centralisée directe, avec des organisations non gouvernementales ou des agences spécialisées des États membres,
* soit en gestion conjointe, avec des organisations internationales qui sont signataires d'un contrat-cadre de partenariat (CCP) ou de l'accord-cadre financier et administratif CE/ONU (FAFA) et qui ont fait l'objet d'une évaluation sur les quatre piliers, conformément à l'article 53 *quinquies* du règlement financier.

Article 4

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Article 5

L'ordonnateur délégué est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le

*Par la Commission
Membre de la Commission*



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ECHO

**Document d'appui à la Décision de la Commission
relative à l'approbation et au financement d'un**

Plan Global

**pour des Actions humanitaires au Soudan sur le budget
général de l'Union européenne**

(ECHO/SDN/BUD/2010/01000)

**Soumis au Comité d'Aide Humanitaire
de décembre 2009**

Table des matières

<i>Document d'appui</i>	<i>page</i>
1) Résumé analytique.....	1
2) Contexte et situation.....	2
2.1) Contexte général	2
2.2) Situation actuelle.....	2
3) Identification et évaluation des besoins humanitaires.....	4
4) Proposition de Stratégie DG ECHO	7
4.1) Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO.....	7
4.2) Impact des actions humanitaire précédentes.....	8
4.3) Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions....	8
4.4) Evaluation des risques et suppositions.....	9
4.5) Stratégie de la DG ECHO.....	10
4.6) Durée de la décision.....	13
4.7) Montant de la décision et matrice de programmation stratégique	15
5) Evaluation.....	21
6) Question de gestion.....	21
7) Annexes.....	22
Annexe 1: Statistiques de la situation humanitaire.....	22
Annexe 2: Carte du pays et localisation des Actions de la DG ECHO.....	23
Annexe 3 : Liste des Actions précédentes de la DG ECHO.....	24
Annexe 4: Aperçu des contributions des donateurs.....	25
Annexe 5 : Liste des abréviations.....	26

Document d'appui

1. RESUME ANALYTIQUE

En 2010, le Soudan devrait rester l'un des plus grands pays bénéficiaires d'aide humanitaire de la DG ECHO. Cette réponse est proportionnelle à l'ampleur des besoins (plus de 6.500.000 personnes affectées parmi lesquelles des réfugiés, PDI, rapatriés, et populations locales); une réalité humanitaire à multiples facettes avec trois crises en une; et qui tient également compte des limitations imposées à l'espace humanitaire. Au Darfour la fourniture de l'aide suivant les principes humanitaires, et la capacité d'intervenir dans les régions éloignées et touchées par le conflit, a été profondément affectée par l'expulsion en mars 2009 de plusieurs ONG, par les obstacles administratifs et par l'augmentation de l'insécurité en particulier pour les travailleurs humanitaires. L'est et les régions de transition caractérisés par des indicateurs humanitaires de plus en plus inquiétants, ont également été sévèrement touchés par l'expulsion. Le sud qui reste un contexte d'urgence avec des indicateurs humanitaires au-delà des seuils d'urgence, voit sa situation aggravée par les déplacements de population suite aux affrontements inter tribaux et des rebelles, aux catastrophes naturelles, et à cause de l'insécurité alimentaire généralisée. Dans l'ensemble du pays, les efforts déployés pour lier l'aide humanitaire aux programmes de développement de la Commission ont été compromis par la décision du Soudan de ne pas ratifier l'accord de Cotonou révisé.

En raison de l'ampleur et de la complexité des différentes situations humanitaires au Soudan, qui se prolongeront probablement avec les élections de 2010 et le référendum d'autodétermination dans le sud en 2011, la DG ECHO poursuivra une stratégie suivant trois axes:

La majeure partie du financement de la DG ECHO¹ en 2010 servira à répondre à des besoins existants en matière de secours et de protection de plusieurs millions de personnes déplacées, réfugiées, rapatriées, nomades et membres des communautés locales, tout en reconnaissant que cela dépendra largement de la présence et de la capacité des partenaires à fournir l'aide de manière efficace, sûre et selon les principes humanitaires. Plus spécifiquement, au Darfour, dans les limites contextuelles, une assistance "sur mesure" sera maintenue pour les plus vulnérables dans les camps de déplacés et dans les zones de peuplement mixte (déplacés/population hôte), dans les zones rurales déshéritées et accessibles, ainsi que dans les zones de conflit. L'aide sera également adaptée à la dynamique des mouvements de populations. L'accent sera mis sur l'accès aux services de base prenant en compte les contraintes environnementales, et sur l'assistance alimentaire préférant le développement de moyens de subsistance à la distribution de nourriture et prenant en compte les mécanismes d'adaptation locaux. Dans le sud et les zones de transition, étant donné la taille de la région, l'ampleur des besoins, mais aussi la présence et les capacités limitées des acteurs, la priorité sera donnée aux zones où les rapatriés et les communautés font face à des difficultés extrêmes, et où les conditions sont compliquées par les catastrophes, les affrontements et les déplacements temporaires. L'aide à la réintégration des rapatriés sera également poursuivie.

Afin de répondre aux nombreuses urgences résultant de la violence et des conflits interethniques ainsi que des catastrophes naturelles et des épidémies, la DG ECHO va

¹ Direction Générale de l'Aide humanitaire (DG ECHO)

promouvoir la préparation et va renforcer la capacité de réponse des communautés mais également des organisations pourvoyeuses d'aide.

Le soutien aux partenaires dans leurs efforts pour sauvegarder la mise en œuvre d'une aide sûre et conforme aux principes humanitaires se traduira par le financement de services communs tels que le transport aérien, les engagements pour une coordination efficace, et par le renforcement d'une stratégie de plaidoyer, d'information et de communication visant à défendre l'espace et les principes humanitaires.

2. CONTEXTE ET SITUATION

2.1. Contexte général

Le Soudan est le plus grand pays d'Afrique. Il compte 39 154 490² habitants et se caractérise par une situation politique et un cadre de développement complexes et contradictoires. L'accord de paix global (APG) signé en janvier 2005 a amené une paix durable mais fragile entre le Nord et le Sud du pays, tandis que la hausse des revenus pétroliers a entraîné une relative prospérité dans le Nord. Toutefois, les défis étroitement liés de la politique, de l'action humanitaire et de la reconstruction sont aggravés par des désaccords quant à la répartition des revenus pétroliers entre le Nord et le Sud.

Les perspectives à court ou moyen terme du pays demeurent incertaines, en raison de l'augmentation de la violence intertribale, qui affecte particulièrement le Sud et les zones de transition à la veille des élections générales (prévues en avril 2010) et du référendum sur le Sud (2011). À cela s'ajoutent l'instabilité aux frontières avec la RDC³ et la RCA⁴, liée aux activités de la LRA⁵, et la mise en accusation du président soudanais par la Cour pénale internationale (CPI). Le Soudan se distingue par une réalité humanitaire à multiples facettes, avec un environnement de plus en plus complexe au Darfour, une situation qui se détériore dans le Sud, et de nombreuses autres zones du pays considérées comme nécessitant des interventions d'urgence.

Le Soudan se situe en 150^e position sur 179 pays dans le classement de l'indice de développement humain⁶. Ce résultat est l'aboutissement d'années de conflits, de marginalisation, de pauvreté profonde et d'absence de développement dans de nombreuses régions.

2.2. Situation actuelle

Darfour: Le pays souffre, depuis 2003, d'une crise prolongée qui a des répercussions régionales telles que la violence armée et le déplacement de populations qui affluent dans les pays voisins (Tchad et RCA). Il s'agit de l'une des situations humanitaires les plus complexes au monde, caractérisée par un déplacement à grande échelle et l'absence de protection civile. Les mouvements de population saisonniers ont une ampleur potentiellement plus importante que les années précédentes, mais les problèmes de

² 5th Sudan Population and Housing Census -2008 – 8,2 million au Sud Soudan & 7,5 million au Darfour

³ République Démocratique du Congo

⁴ République Centrafricaine

⁵ Lord Resistance Army

⁶ 2009 Rapport sur le développement Humain (UNDP, 2009)

sécurité et d'accès à la terre doivent être résolus pour que les retours deviennent permanents.

Bien que les combats soient plus sporadiques et de moindre intensité et que le nombre de personnes nouvellement déplacées ait diminué par rapport aux années précédentes, l'insécurité règne et vise la population civile, les travailleurs humanitaires et les forces de maintien de la paix de la Mission des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD). La prise d'otages de 2009 est une manifestation préoccupante de la montée de la criminalité⁷.

L'apport d'une aide conforme aux principes humanitaires et la capacité à fournir une assistance salvatrice dans les zones de conflit isolées ont été entravés par l'expulsion d'ONG⁸ engagées et énergiques en mars 2009, par des obstacles administratifs et par la dégradation régulière de la sécurité. Ces éléments entravent fortement la présence sur le terrain de travailleurs humanitaires et l'accès aux bénéficiaires, ce qui a un impact négatif sur la qualité et le coût des opérations, la capacité à contrôler les besoins humanitaires (dont la protection), et l'aptitude à répondre aux nouvelles urgences.

Sud Soudan et zones de transition: Dans le Sud-Soudan (Kordofan méridional, Abyei et Nil bleu), les indicateurs humanitaires sont bien en-deçà des seuils acceptables et de nombreuses régions sont considérées comme des situations d'urgence. La pression provoquée par le retour de plus de deux millions de déplacés internes et de réfugiés dans des régions extrêmement pauvres depuis 2005 a aggravé une situation déjà fragile. Cette situation a encore été compliquée par les centaines de milliers de nouveaux déplacements survenus en 2009, à la suite des conflits violents liés aux affrontements intertribaux et aux activités associées à la LRA. Il est probable que, dans l'ensemble, la situation demeurera très instable au cours des mois à venir.

Cinq ans après la fin de la guerre entre le Nord et le Sud, les instruments de redressement et de développement tardent trop à procurer des avantages concrets à la population. L'aide humanitaire est nécessaire pour fournir des services de base et répondre aux urgences dans les régions touchées par les retours, les conflits et les déplacements. L'accès aux populations touchées est compromis par le mauvais réseau routier, la saison des pluies et les obstacles administratifs dans les régions dépendant du Nord Soudan. Les zones de transition ont été gravement touchées par l'expulsion des ONG, étant donné la présence déjà limitée des agences internationales.

Autres zones: L'Est continue à être en proie à un sous-développement de longue date qui résulte des conflits, de la pauvreté, des catastrophes naturelles et des tensions frontalières avec l'Érythrée et l'Éthiopie. L'approche doit évoluer vers le redressement et le développement, mais les acteurs humanitaires resteront réceptifs aux nouvelles urgences. La présence d'organisations internationales est très limitée à l'Est, en raison des restrictions administratives.

Toutes les régions sont touchées de manière récurrente par des épidémies, des sécheresses et des inondations qui débouchent souvent sur des situations d'urgence qui représentent un obstacle à la stabilisation.

⁷ 11 personnel humanitaire dont 7 expatriés, et 2 civils de MINUAD kidnappés en 2009 – OCHA, août 2009

⁸ Organisations Internationales Non Gouvernementales

3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

Les conflits, les catastrophes et les difficultés économiques ont contribué à des niveaux de déplacement massifs au Soudan. Le Darfour compte quelque 2 700 000 déplacés⁹ internes, tandis que le nombre de nouveaux déplacés est passé à 332 000 personnes dans le Sud-Soudan et à 100 000 au Kordofan méridional. Depuis 2005, plus de deux millions de Soudanais sont retournés dans le Sud-Soudan. On estime qu'un tiers de la population autour de Khartoum est constituée de déplacés internes. Le pays accueille par ailleurs 260 000 réfugiés¹⁰: 45 000 Tchadiens au Darfour, 25 000 Congolais récemment arrivés dans le Sud, les autres réfugiés étant principalement des Érythréens et des Éthiopiens présents dans l'Est¹¹. 380 000 Soudanais vivent à l'étranger, au Tchad pour la plupart, mais aussi en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda.

Darfour: Ce sont 4 500 000 personnes touchées par le conflit prolongé – des déplacés internes pour la plupart, mais aussi des résidents, des nomades et des réfugiés du Tchad – qui ont besoin d'une assistance pour survivre. Après six ans de conflit, le Darfour se caractérise par des mouvements de population dont la dynamique est complexe: des retours saisonniers, des retours définitifs, l'installation de déplacés internes dans les zones urbaines et à proximité, ainsi que des déplacements forcés résultant des combats (138 000 depuis janvier 2009). Étant donné l'évolution actuelle, le Darfour devrait continuer à souffrir d'une réduction des activités de protection en 2010, y compris durant les éventuels processus de retour.

Bien que la situation demeure fragile en raison de l'insécurité croissante et de l'accès limité aux zones rurales, le Darfour connaît divers degrés de vulnérabilité. Les stratégies de réponse et la faculté de résistance des personnes touchées, les déplacés internes en particulier, semblent avoir progressé avec le temps, en fonction de l'endroit où ils vivent et de leur proximité avec des terres, des marchés et des services.

À la suite de l'expulsion de 13 OING et de la révocation de trois ONG nationales du Nord Soudan en mars 2009, les agences des Nations unies et les ministères concernés se sont impliqués davantage pour combler les nouvelles lacunes au niveau de la prestation de services. Cette réaction positive doit être nuancée en termes de qualité selon les secteurs (en particulier l'assainissement, la santé, la nutrition et la protection) et de couverture dans les régions de conflit isolées, où de nouveaux manques sont apparus. Les capacités de réaction à de nouvelles urgences ont également été affaiblies. Les restrictions d'accès entravent la capacité des agences à effectuer une évaluation périodique des besoins.

Ressources naturelles: Les ressources en eau et en bois dans les camps surpeuplés et à proximité sont mises à rude épreuve. Il est nécessaire de limiter l'épuisement des eaux souterraines et la déforestation, tout en préservant l'accès aux services.

Protection: Il est prioritaire de veiller à ce que les retours dans les trois États du Darfour soient volontaires et se déroulent de manière appropriée. Le déminage pourrait devenir nécessaire pour permettre un retour sûr dans certaines zones.

⁹ Personnes Déplacées Internes - OCHA, Janvier 2009

¹⁰ UNHCR, Février 2009

¹¹ 162,000 Erythréens et 12,000 Ethiopiens réfugiés à l'Est du Soudan et Khartoum - UNHCR 1 août 2008

Santé: Les indicateurs de santé demeurent relativement stables, mais les soins de santé primaires doivent être maintenus pour une grande partie des déplacés internes. Selon l’OMS¹², l’expulsion de mars a affecté 650 000 personnes. On estime également que 15 à 20 % des installations sanitaires ont cessé d’être opérationnelles, ce qui signifie que 56 à 57 % seulement des habitants ont accès aux soins de santé primaires, contre 58 % en 2008¹³. Dans les zones isolées, le soutien est limité en raison de l’insécurité.

Nutrition: Les données nutritionnelles les plus récentes indiquent qu’en 2008¹⁴, le taux de malnutrition globale aiguë (GAM)¹⁵ dépasse légèrement le seuil d’urgence de 15 %, tandis que le taux de malnutrition sévère aiguë (SAM) est inférieur au seuil d’urgence de 4 %. Toutefois, les enquêtes locales effectuées au Nord-Darfour reflètent une aggravation de la malnutrition aiguë¹⁶ par rapport à la même période l’année précédente. La diminution des rations alimentaires appliquée depuis mai 2008, ainsi que la réduction de la qualité/portée des programmes sanitaires et nutritionnels et des programmes WASH ont peut-être eu un impact sur la malnutrition aiguë, qui n’est pas visible dans un premier temps, mais qui entraînera vraisemblablement une diminution des gains pendant et après la moisson.

Assistance alimentaire et sécurité alimentaire: L’insécurité alimentaire demeure une caractéristique persistante parmi les populations touchées par le conflit. Selon les estimations les plus récentes effectuées par la DFSLA¹⁷ au début de la moisson en 2008, 1 700 000 personnes, soit environ 45 % des ménages, continuaient à souffrir d’insécurité alimentaire (23 % sévèrement et 22 % modérément).

Si les populations touchées ont mis en place des stratégies de subsistance propres à augmenter leur résistance (surtout parmi les déplacés internes), l’absence d’informations clés sur la situation et l’évolution de l’insécurité alimentaire et de la malnutrition à différents niveaux des ménages dans l’ensemble du Darfour empêche d’adapter l’aide en conséquence. Le caractère généralisé des restrictions en termes d’accès et de sécurité sera un facteur principal qui empêchera les besoins de se résorber. L’assistance alimentaire continuera donc à être vitale pour quelque 3 300 000 personnes et les efforts devront être renouvelés pour prévenir la détérioration de la situation.

Sud Soudan, Nord et zones de transition: L’aggravation de la situation en 2009 est à l’origine¹⁸ du massacre de 2 200 civils, du déplacement de 332 000 personnes (contre 100 000 en 2008) et de l’afflux de plus de 25 000 réfugiés de la RDC et de la RCA. Ces événements, qui s’inscrivent dans le contexte du retour de plus de deux millions de personnes¹⁹, représentent une charge immense pour des régions déjà appauvries après plus de deux décennies de guerre. Les programmes de réintégration et de réhabilitation n’ont pas été de pair avec la demande des populations qui sont de retour ou qui ont

¹² Organisation Mondiale de la Santé

¹³ OCHA estime que 58% de la population a accès aux soins de santé primaire, Soudan Work Plan 2008 – pas d’information plus récente disponible.

¹⁴ Darfur Needs Assessment, octobre-novembre 2008 pas encore publié

¹⁵ Global Acute Malnutrition and Severe Acute Malnutrition

¹⁶ GAM pour mai/septembre 2009 était entre 13,2% et 24,2% de la population générale d’après plusieurs enquêtes conduites par des partenaires de la DG ECHO

¹⁷ Darfur Food Security and Livelihood Assessment

¹⁸ OCHA, octobre 2009

¹⁹ Parmi lesquels 328,000 réfugiés, les autres étant des PDI

souffert des situations d'urgence. En raison de l'éloignement et de la difficulté d'accès, la mise à jour des informations sur les besoins représente un défi.

Les taux de mortalité maternelle et de mortalité des moins de cinq ans figurent parmi les plus élevés au monde²⁰. Chez les enfants de moins de cinq ans, les principales causes de mortalité sont la fièvre/malaria et les diarrhées aqueuses et sanglantes, tandis que la violence reste la principale cause de décès chez les personnes plus âgées.

Santé: D'après les estimations, seul un tiers de la population peut avoir accès aux services de santé dans le Sud-Soudan, proportion très inférieure à celle des autres régions du pays. Le ministère de la santé ne dispose pas de capacités suffisantes pour reprendre les services de santé gérés par les ONG.

Nutrition: La fréquence de la GAM en 2009 était comprise entre 13,2 % et 24,2 % de l'ensemble de la population²¹. Environ 24,8 % des enfants présentaient une insuffisance pondérale, tandis que la proportion d'enfants accusant un retard de croissance était estimée à 18,7 %. La malnutrition chronique reflète la persistance des stratégies d'adaptation éprouvantes qui ont été adoptées à la suite des perturbations et des déplacements. Les très jeunes enfants étaient beaucoup plus menacés de malnutrition (taux de GAM de 17,5 %) que tout autre groupe.

Assistance alimentaire et sécurité alimentaire²²: Malgré un excédent céréalier de quelque 47 000 tonnes en 2008/2009, on estime qu'environ 1,3 million de personnes vulnérables souffrent d'insécurité alimentaire dans les régions privées d'infrastructure et de moyens de subsistance adéquats. Une aide alimentaire de 96 000 tonnes environ sera nécessaire dans le Sud-Soudan. Cela s'ajoute aux besoins des personnes nouvellement déplacées. Parmi les populations les plus menacées d'insécurité alimentaire, nombreuses sont celles qui comptent encore sur une aide alimentaire, alors que cette dernière ne devrait être utilisée que pour répondre aux urgences localisées, à la suite de violents conflits par exemple.

Eau et assainissement²³: On estime que moins de 30 % de la population dispose d'un accès à l'eau potable ou à un système d'assainissement sûr. L'accès à l'eau potable doit s'améliorer, en particulier dans les zones rurales, et s'accompagner d'une promotion de l'hygiène, de l'assainissement et d'un renforcement des capacités.

Autres zones: Bien que des besoins importants subsistent dans les États de l'Est et du Nord en termes de protection, d'accès aux services de base et de moyens de subsistance, il convient d'y répondre par des instruments à plus long terme. Des interventions humanitaires peuvent être requises dans le cas de nouvelles urgences.

Besoins communs à tous les contextes

Préparation à l'urgence: Chaque année, la vie et les moyens de subsistance de centaines de milliers de personnes au Soudan sont menacés par les inondations, les sécheresses et

²⁰ Le taux de mortalité cru (CMR) et le taux de mortalité des moins de 5 ans (U5MR) étaient tous deux au-delà des seuils d'urgence de 1 et 2 morts/10,000 personnes/jour respectivement, ANLA 2008/09

²¹ Id. 15

²² Id. 18

²³ La mission d'évaluation conjointe de 2004

les foyers récurrents de maladies transmissibles, pour lesquels une réponse dès le début de la catastrophe est cruciale. Les capacités locales à exercer une surveillance et à répondre de manière opportune et efficace sont très faibles et doivent être renforcées.

Les besoins de **protection** des enfants et des femmes liés à la violation massive du droit international humanitaire (DIH) et aux déplacements sont importants. Au Darfour toutefois, la plupart des activités de protection ont été restreintes, y compris les évaluations, le signalement des cas et la surveillance, en raison de la sensibilité du sujet.

Environnement: Des études soulignent, avec inquiétude, la faiblesse de la gestion de l'environnement et des ressources hydriques au Soudan²⁴, montrant les liens entre les déplacements, l'urbanisation et les schémas actuels du conflit. La question revêt une importance particulière au Darfour, où l'épuisement des ressources environnementales est accentué par les déplacements de population. La DG ECHO préconisera l'adaptation des interventions aux contraintes environnementales et aux mécanismes d'adaptation existants.

Services communs et mandats spéciaux: Il faut trouver une réponse rapide aux besoins humanitaires du Soudan, notamment en raison de l'insécurité qui règne au Darfour et dans la vaste région du Sud-Soudan, privée de ressources. Les partenaires sont constamment confrontés à des difficultés pour avoir accès aux zones de conflit isolées et pour préserver une exécution des opérations sûre et respectueuse des principes.

Abris d'urgence et Non alimentaire: Au Darfour, tout comme dans le reste du Soudan, les réfugiés et les personnes déplacées récemment ou depuis longtemps ont besoin d'un soutien continu à travers la fourniture d'abris d'urgence et de produits non alimentaires.

4. PROPOSITION DE STRATEGIE DG ECHO

4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO

La stratégie proposée au titre de la présente décision correspond aux priorités stratégiques générales de la DG ECHO pour quatre raisons:

Pays prioritaires dans le besoin: À l'échelle mondiale, le Soudan fait partie des 15 pays les plus affectés dans le classement selon l'indice de vulnérabilité et l'indice de crise de la DG ECHO, affichant, dans les deux cas, l'indice de 3, qui est l'indice le plus élevé.

Crise humanitaire: Le Darfour continue à être considéré par les Nations unies comme l'une des crises humanitaires les plus importantes à l'échelle mondiale, tandis que les urgences nécessitant une assistance immédiate dans le Sud-Soudan augmentent, principalement en raison des confrontations armées et des affrontements intertribaux. Dans de nombreuses parties du pays, des catastrophes d'origine naturelle ou humaine continuent à générer des besoins humanitaires.

Espace humanitaire: Les partenaires opérant au Darfour doivent être soutenus à tous les niveaux lorsqu'ils s'efforcent de défendre l'espace et les principes humanitaires dans le cadre de leurs opérations, conformément au consensus européen sur l'aide humanitaire.

²⁴ UNEP 'Post conflict environmental assessment', Juin 2007; Tearfund 'Relief in a vulnerable environment' Mars 2007.

Promotion d'une aide humanitaire de qualité par le biais de l'intégration systématique des questions transversales dans les zone d'opération: Les groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes, les personnes âgées ou handicapées seront les cibles prioritaires des opérations définies par les partenaires, qui incluront dans ces opérations la protection, les questions liées au VIH/SIDA et la diffusion du droit international humanitaire lorsque les conditions le permettent.

4.2. Impact des actions humanitaire précédentes

La Commission est restée l'un des principaux donateurs humanitaires au Soudan. Le Darfour a reçu 71 % des allocations totales, tandis que 20 % sont allées au Sud, 3 % au Nord et aux zones de transition, et 6 % aux opérations nationales. L'accent sur les activités visant à sauver des vies a été conservé, ciblant un total estimé de 6 500 000 personnes dépendantes de l'aide humanitaire, dont une majorité de déplacés internes, de nouveaux déplacés, de réfugiés et de rapatriés, touchés par une crise de longue durée et les nouvelles urgences. La Commission a également contribué à combler le vide créé par l'expulsion d'ONG intervenue en mars, en finançant de nouvelles interventions et en renforçant son soutien aux partenaires restants pour étendre leurs opérations.

Malgré des restrictions plus sévères, l'assistance humanitaire a atteint les personnes les plus démunies, principalement dans les domaines de l'alimentation, de la nutrition, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et des produits non alimentaires. La qualité de l'aide a toutefois commencé à se dégrader et le nombre de zones non desservies a augmenté, en raison notamment de l'accès réduit, de l'insécurité généralisée et de l'expulsion d'ONG.

Les distributions alimentaires générales ont constitué la réponse principale, tant du point de vue du financement global consenti par la Commission (32 %) que de la couverture de l'aide (environ 3,6 millions de bénéficiaires au Darfour et 436 000 personnes au Sud-Soudan). Plus de 5,2 millions de personnes au Soudan (soit 14 %) ont bénéficié d'interventions sanitaires, principalement sous la forme de soins de santé primaires. Les interventions de sécurité alimentaire à court terme (11 %), comme l'appui à l'agriculture et à l'élevage, ont atteint plus de 1,2 million de personnes. Les programmes d'alimentation thérapeutique et complémentaire (11 %) ont profité à plus d'1,1 million de personnes, des enfants de moins de cinq ans pour la plupart, tandis que les programmes dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène ont profité à environ 1,3 million de bénéficiaires (9 %). Un vaste soutien (10 %) au transport aérien humanitaire (50 000 utilisateurs) a permis de maintenir la capacité de plus de 170 organisations dans le pays. La fourniture d'abris et de produits non alimentaires a principalement bénéficié à 2,8 millions de personnes dans des situations d'extrême urgence. Les activités de protection et de suivi des déplacements au Darfour ont à peine pu être mises en œuvre en raison des restrictions imposées par les autorités.

4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions

Deux fois par semaine, la DG ECHO participe à une réunion des donateurs humanitaires à Khartoum. Elle s'est activement impliquée dans la mise en place de groupes sectoriels au Darfour, après l'expulsion des ONG, et participe à l'ensemble des réunions générales et sectorielles et des forums de coordination dirigés par les agences des Nations unies présentes à Khartoum et au Darfour. La Commission est un membre actif du comité de

haut niveau chargé des questions humanitaires au Darfour, dirigé par le gouvernement et les Nations unies, à Khartoum mais aussi au niveau du siège.

La DG ECHO est le seul donateur dont la présence est permanente à Nyala (capitale du Sud-Darfour). Au Sud-Soudan, elle est présente à Juba depuis 2007, où elle joue un rôle actif dans la coordination et le partage d'informations sur les questions humanitaires avec les acteurs clés. Des mesures sont en cours afin de renforcer sa présence sur le terrain.

Parallèlement aux réunions des partenaires à Bruxelles, Khartoum, Juba et dans les capitales du Darfour pour examiner la programmation de 2010, la DG ECHO a rencontré plusieurs fois ses partenaires à la suite de l'expulsion.

Outre la coopération bilatérale, la Banque mondiale et les Nations unies, à travers des mécanismes de financement tels que le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (*Multi Donor Trust Fund* - MDTF), le Fonds humanitaire commun pour le Soudan (*Common Humanitarian Fund* - CHF), le Fonds des services de base (*Basic Service Fund* - BSF), le Fonds pour la réhabilitation au Sud Soudan (*South Sudan Recovery Funds* - SSRF) et le Fonds UE/Darfour pour la paix et la stabilité (*Darfur Community Peace and Stability Fund* - DCPSF), ont pour tâche de faciliter le déboursement de fonds de développement à court, moyen et long termes.

4.4. Evaluation des risques et suppositions

Le Soudan continuera à être la scène de conflits complexes et de catastrophes naturelles affectant simultanément plusieurs parties du pays, qui entraîneront vraisemblablement des déplacements supplémentaires de populations qui nécessiteront une aide urgente. Les prochaines élections générales de 2010 et le référendum de 2011 devraient accroître les risques de conflits, de tensions et d'instabilité au Soudan.

Au Darfour, l'insécurité et la réduction de l'espace humanitaire se sont aggravées après l'expulsion d'ONG. La région devrait rester dangereuse pour les travailleurs humanitaires et connaître en particulier un nombre croissant d'enlèvements, ce qui pourrait entraîner la suspension, voire la clôture des opérations, comme cela s'est déjà produit en 2009. Sans accord de paix inclusif, les déplacements devraient se poursuivre, malgré l'évolution actuelle (notamment les retours). L'environnement plus restrictif continuera à éroder la capacité des personnes touchées à faire face à la situation, notamment dans les zones rurales. Outre les obstacles administratifs, les réglementations supplémentaires imposées aux ONG partenaires risquent d'entraver leur aptitude à travailler de manière indépendante et conforme aux exigences de la Commission, empêchant tout financement de la part de la DG ECHO.

Au Sud-Soudan et dans une partie des zones de transition, le processus de redressement est gravement compromis par la complexité de l'environnement post-conflictuel. L'impact des urgences extrêmes dans un contexte de sous-développement chronique a entraîné de graves lacunes au niveau de la couverture des services de base, l'absence chronique de perspectives et l'intensification de la violence. Cela s'ajoute à la pénurie de personnel expérimenté et à la rotation rapide des ressources humaines. De plus, les frais opérationnels augmentent régulièrement en raison de l'insécurité et de la hausse des prix des biens et des services, confrontant agences et donateurs à des défis de taille.

L'insécurité devrait persister et s'étendre au-delà des frontières du Nord Soudan et du Sud-Soudan et aux pays voisins. Elle sera vraisemblablement associée à des tensions militaires croissantes, des groupes armés incontrôlés, des affrontements internes et à des menaces posées par les mines terrestres.

Le Soudan a choisi de ne pas ratifier l'accord de Cotonou révisé, ce qui empêche de mettre en œuvre la coopération au développement prévue dans le cadre du 10^e Fonds européen de développement. Cela signifie que la Commission ne sera pas en mesure de décaisser les 300 millions d'euros engagés pour la période 2008-2013. Cela entrave naturellement tous les efforts déployés, plus particulièrement dans le Sud, afin de lier l'aide humanitaire aux instruments de développement et de réhabilitation de la Commission. La question des liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) fait actuellement l'objet d'un débat avec les États membres et les services de développement de la Commission.

Afin de se préparer à répondre rapidement et de manière adéquate aux défis susmentionnés, la flexibilité, la vigilance et le réalisme seront de rigueur en 2010. La réalisation des programmes humanitaires dépendra toutefois essentiellement de la présence des partenaires de la DG ECHO et de leur capacité à fournir une aide (et une protection) de manière fiable et fidèle aux principes fixés. L'aptitude à apporter une assistance permettant de sauver des vies dans les zones de conflit isolées doit être préservée. En conséquence, la DG ECHO demande à ses partenaires de décrire plus précisément la manière dont la sécurité du personnel et des biens est assurée.

4.5. Stratégie de la DG ECHO

Objectif principal: Sauver et préserver des vies et réduire la souffrance des populations les plus vulnérables au Soudan.

L'essentiel du financement de la DG ECHO en 2010 servira à répondre à la nécessité présente de sauver et préserver la vie de plusieurs millions de personnes déplacées, réfugiés, rapatriés, communautés locales et nomades, et à répondre aux urgences, en se concentrant sur les besoins liés aux mouvements de population (déplacements et retours).

Au Darfour, l'assistance sera maintenue et adaptée dans les camps et les zones de regroupement de population, ainsi que dans les régions rurales, afin d'atténuer l'impact de l'expulsion d'ONG. Un soutien aux mouvements de population sera accordé s'il est jugé approprié. Dans les limites imposées par le contexte, les réponses humanitaires devront mieux cerner l'évolution des vulnérabilités et des besoins et s'y adapter. L'aide devra être diversifiée en fonction des situations spécifiques et des mécanismes d'adaptation, grâce à des approches intégrées destinées à optimiser l'impact et la rentabilité. Les réponses devront également tenir compte des contraintes environnementales grandissantes.

Dans le Sud et les zones de transition, dans le contexte de l'aggravation de la situation humanitaire, les efforts seront renforcés pour promouvoir la protection et l'accès aux services de base des populations des zones jugées menacées, où les rapatriés et les communautés font face à d'énormes difficultés et où les conditions de vie sont aggravées par les catastrophes et les déplacements.

La DG ECHO serait prête à intervenir dans d'autres régions du Soudan si la situation humanitaire devait s'aggraver.

Objectif spécifique 1: Réduire la mortalité et la morbidité parmi les populations très vulnérables en apportant une assistance intégrée comprenant articles de première nécessité, accès aux services élémentaires et protection

Les principaux secteurs d'intervention seront toujours la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement, l'hygiène, l'aide alimentaire et l'appui aux moyens de subsistance. Les interventions viseront à optimiser l'impact en y intégrant la santé²⁵ et la nutrition, l'aide et la sécurité alimentaires²⁶, l'eau, l'assainissement et la distribution d'articles de secours, tout en assurant une protection²⁷ adéquate et en améliorant la coordination effective et les capacités de réponse.

Une attention particulière sera accordée à l'intégration de la préparation et de la réponse aux urgences dans toutes les opérations.

Au Darfour, la DG ECHO se concentrera sur les opérations humanitaires vitales qui fournissent des services visant à sauver des vies et répondent aux nouvelles crises et aux déplacements récents. Les autres actions soutenues seront guidées par un processus réfléchi de définition des priorités fondé sur une analyse dynamique des besoins et une évaluation qualitative des interventions proposées.

L'aide devra notamment améliorer l'accès aux interventions et services sanitaires de qualité qui sauvent la vie des plus vulnérables. La santé environnementale demeurant une grande priorité, l'accès à l'eau potable restera privilégié, de préférence à travers la réhabilitation des points d'eau existants. La promotion de l'assainissement, de la santé et de l'hygiène sera poursuivie. La situation nutritionnelle, fragile et instable, exige un engagement significatif en termes d'analyse, de surveillance, de prévention et de traitement, qui revêtira les principales formes suivantes: soutien aux communautés, renforcement du travail de proximité et signalement actif des cas à traiter, intégration de l'aide dans d'autres interventions de santé publique, et apport d'une réponse rapide et flexible aux urgences nutritionnelles localisées. L'aide alimentaire sera maintenue grâce à l'appui aux moyens de subsistance et à la promotion de la sécurité alimentaire pour les plus vulnérables. La distribution et le renouvellement des produits non alimentaires essentiels, y compris le renouvellement des abris, seront poursuivis, en conservant de préférence les circuits communs existants.

Au Sud-Soudan et dans les zones de transition, la consolidation de la préparation et de la réponse aux urgences restera prioritaire. La DG ECHO encouragera les projets destinés à évaluer, prévenir et/ou atténuer les urgences, en s'intéressant spécialement aux foyers de maladies et à la malnutrition infantile aiguë. Les zones réputées les plus exposées aux chocs, en particulier les zones de conflit, devront être régulièrement surveillées, afin d'évaluer les risques d'urgence. Il est nécessaire d'adopter des réponses intégrées à la malnutrition, car ce problème est lié au manque d'accès à l'eau et à la santé, ainsi qu'à la mauvaise qualité des soins et de l'alimentation infantiles. Dans les régions où les

²⁵ Santé: les interventions concernant la santé contribueront à la prévention, le contrôle et le traitement de la malaria, de la maladie du sommeil et de la tuberculose

²⁶ Interventions qui compléteront la réponse fournie à travers l'objectif spécifique 2

²⁷ En accord avec la ligne de conduite de financement de la DG ECHO sur la protection humanitaire

rapatriés, les personnes déplacées et/ou les communautés sont confrontés à des difficultés extrêmes et où les conditions de vie sont aggravées par les conflits, les catastrophes et les déplacements, la DG ECHO soutiendra des interventions et services destinés à sauver la vie des plus vulnérables. Du point de vue des LRRD, les actions devront promouvoir les initiatives existantes des gouvernements et des donateurs, conformément aux plans, politiques ou lignes directrices, et inclure si possible une stratégie de repli bien définie.

Dans l'ensemble du Soudan, la DG ECHO continuera à soutenir les agences ayant pour mission d'assurer la protection des populations et à entreprendre des activités telles que la sensibilisation, la prévention et l'assistance aux victimes. À chaque fois que cela sera possible, d'autres partenaires devront inclure les activités de protection dans leurs actions, afin qu'elles fassent partie intégrante de toutes les opérations soutenues par la DG ECHO.

Objectif spécifique 2: Garantir aux populations vulnérables touchées par les crises humanitaires au Soudan la disponibilité et l'accès aux vivres, et stabiliser ou améliorer leur état nutritionnel en leur fournissant une aide ou une assistance alimentaire appropriée et suffisante, et en leur apportant un soutien à court terme en matière de sécurité alimentaire et de rétablissement d'urgence de leurs moyens de subsistance.

Cet objectif complétera la réponse fournie par l'aide humanitaire générale.

Au Darfour, la stratégie d'aide alimentaire restera dominée par la réponse à grande échelle aux besoins de millions de personnes touchées par des conflits. L'aide aux opérations d'assistance alimentaire se concentrera sur l'amélioration de son efficacité, conçue sur la base des besoins de secours. La coordination des efforts devraient se poursuivre de façon à promouvoir l'achat local de biens alimentaires là où les marchés le permettent; à renforcer la mise à jour de l'enregistrement et de la vérification des bénéficiaires; à augmenter l'impact et la valeur nutritionnelle des rations alimentaires; et à promouvoir l'utilisation de bons d'achat et d'autres alternatives basées sur les échanges en espèces, de façon à remplacer en partie la distribution de nourriture en nature plus onéreuse et compliquée sur le plan logistique, et ce conformément aux directives relatives à l'utilisation d'espèces et de bons d'achat dans les opérations humanitaires.

En outre, la DG ECHO soutiendra des interventions à court terme de sécurité alimentaire et d'amélioration des moyens de subsistance visant à renforcer les capacités et les mécanismes de survie des groupes les plus vulnérables. Les opportunités, même limitées, de protéger, renforcer ou reconstruire des moyens de subsistance mis à mal par le conflit seront soutenues dans les zones rurales, de façon à accompagner les mouvements de retour des populations jugés appropriés, et dans les camps de PDI où la terre et l'eau sont accessibles en suffisance. L'épuisement des ressources au Darfour sera pris en considération dans la programmation des opérations qui devront inclure les aspects de conservation et de protection de l'environnement.

Dans le sud et les zones de transition en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des urgences, l'assistance alimentaire sera accrue de façon à répondre aux besoins critiques en termes d'insécurité alimentaire et de malnutrition. La distribution de produits alimentaires post-urgence où après de larges déplacements de population sera également soutenue. En même temps, la malnutrition aiguë au-dessus du seuil d'urgence exigera une meilleure surveillance nutritionnelle et une amélioration de la gestion de la

malnutrition modérée et aiguë. L'objectif sera également de soutenir le rétablissement post crises des moyens de subsistance des rapatriés et des populations résidentes, à la fois des agriculteurs et des bergers, dans les zones rurales et urbaines vulnérables.

Dans l'ensemble du Soudan, la priorité sera accordée à l'aide alimentaire d'urgence aux personnes touchées par de nouvelles urgences naturelles ou provoquées par l'homme là où elles se produisent. En outre, un soutien sera apporté aux mesures d'urgence qui renforcent les moyens de subsistance et de résilience des communautés victimes ou susceptibles d'être victimes de catastrophes. Cela comprend la distribution d'intrants agricoles ou la protection des biens de production, la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë. En même temps, l'assistance alimentaire et nutritionnelle devra être formulée de façon à être cohérente avec les interventions en santé, eau et assainissement pour augmenter l'impact sur la sécurité alimentaire et le statut nutritionnel.

Objectif spécifique 3: Renforcer la préparation et la réponse aux crises humanitaires.

Tenant compte de la fréquence et de la prévalence des risques associés aux urgences à travers le pays, la DG ECHO contribuera activement au renforcement des capacités des partenaires à préparer et à répondre efficacement aux urgences dans leur zone d'opérations, y compris un soutien à la réduction des risques de catastrophe, à l'élaboration de plans de contingence, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide et de coordination. En réponse à l'augmentation visible des urgences à travers le pays, la DG ECHO contribuera à répondre aux menaces sur la santé publique, aggravées par des circonstances exceptionnelles telles que les catastrophes naturelles, les foyers d'épidémies majeures, et les déplacements de population résultant des violences et des conflits interethniques.

Objectif spécifique 4: Améliorer les conditions d'accès à l'aide humanitaire et de fourniture de celle-ci en toute sécurité et dans le respect des principes établis, notamment en soutenant des mécanismes de coordination et de sensibilisation, des actions d'information et de conseil en matière de sécurité, et les services de transport.

La DG ECHO continuera à soutenir ses partenaires dans leurs efforts pour maintenir une mise en œuvre des opérations sûre et suivant les principes humanitaires, en finançant des services communs, tels que le transport aérien, des actions de coordination efficace, le renforcement d'une stratégie de plaidoyer, d'information et de communication, visant à défendre l'espace et les principes humanitaires, de même que la formation et la gestion de la sécurité.

4.6 Durée de la décision

La plupart des opérations financées dans le cadre de ce Plan Global seront mises en œuvre en 12 mois. Beaucoup d'opérations ne commencent pas en janvier, en raison des aspects saisonniers des besoins, et sont encore soutenues durant l'année suivante. En conséquence, la durée pour la mise en œuvre de ce Plan Global sera de 18 mois.

Les Actions humanitaires financées par ce Plan Global doivent être mises en œuvre au cours de cette période. Les dépenses dans le cadre de ce Plan Global seront éligibles à compter du 1^{er} janvier 2010.

Si la mise en œuvre des Actions envisagées dans ce Plan Global est suspendue pour cause de *force majeure*, ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération pour le calcul de la durée des actions d'aide humanitaire.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'Action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique

4.7.1. Montant total du Plan Global: 114,000,000 EUR

4.7.2. MATRICE DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE POUR LE PLAN GLOBAL

Objectif principal	Sauver et préserver des vies et réduire la souffrance des populations les plus vulnérables au Soudan.				
Objectifs Spécifiques	Montants alloués (EUR)	Zone d'opérations géographiques	Activités proposées	Résultats attendus et indicateurs	Partenaires potentiels
<p>Objectif 1 -</p> <p>Réduire la mortalité et la morbidité parmi les populations très vulnérables en apportant une assistance intégrée comprenant articles de première nécessité, accès aux services élémentaires et protection</p>	49,000,000	<p>Tout le pays</p> <p>Avec un centrage spécifique sur le Darfour, le Sud Soudan, les zones de transition et les zones affectées par les urgences</p>	<p>Santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'incidence des infections communes et des maladies pour lesquelles la vaccination existe. • Améliorer la santé maternelle et infantile par les soins pré et post natal • Prévention et contrôle des épidémies à travers l'amélioration des EPI de routine, la surveillance en santé publique et des campagnes ad hoc. • Contribuer à la prévention, au contrôle et traitement de la malaria, de la maladie du sommeil et de la tuberculose • Introduire de façon appropriée des composantes transversales liées au HIV/DIDA dans 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de morbidité et de mortalité réduits en relation aux principales maladies mortelles pour les enfants de moins de 5 ans et les autres maladies tropicales communes telles la malaria, le choléra, la maladie du sommeil ou la tuberculose. • EPI augmenté, couverture dans des zones ciblées où les taux de couverture actuels sont les plus bas. • Impact sévère des épidémies (potentielles) majeures est réduit ou limité. • Couverture des soins pré et post natal augmenté et accroissement des accouchements sans complications. • CMR en-dessous les seuils d'urgence • Composantes transversales liées au HIV/AIDS sont renforcées de façon appropriée dans toutes les opérations financées par DG ECHO. 	<p><u>Gestion centralisée directe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AAH UK - ACH - ACF - ACTED - ADRA Deutschland - ADRA Denmark - AVSI - CAFOD - CAM - CARE INT -CHE - CARE – UK - CONCERN WORLWIDE - CCM - COOPI - CORDAID - COSV - CR - GBR - CR - AUT - CR - DEU - CR - DK - CR - E - CR - FIN - CR - F - CR - NLD - CR - NOR - CR – SWE - DIAKONIE - DIE JOHANNITER - DCA - DRC

Objectif 1 – (Continuation)			toutes les opérations DG ECHO.		- EMDH - GAA - GOAL - GTZ - HI - HNI - HAI - IAS - IMC UK - INTERMON - INTERSOS - IRC UK - ISLAMIC RELIEF - MAG - MALTESER HILFSDIENST - MC - MdM E - MDM - FRA - MDM-GR - MdM-P - MEDAIR UK - MEDAIR CHE - MERCY CORPS – Scotland
			Nutrition <ul style="list-style-type: none"> Réduire la prévalence de la malnutrition aigüe, la morbidité et mortalité associée, à travers la surveillance, la prévention et les soins curatifs (nutrition supplémentaire et thérapeutique), et l'amélioration de la prise de conscience des causes de la malnutrition. 	<ul style="list-style-type: none"> Le statut nutritionnel de la population ciblée est stabilisé, comme démontré par les enquêtes et surveillance régulières et fiables: Les services nutritionnels communautaires sont mis en place permettant d'améliorer la prise de conscience parmi les communautés ciblées des causes de la malnutrition, ainsi que l'amélioration du travail de proximité. Des services thérapeutiques sont fournis dans les endroits clés suivants des paramètres et standards reconnus 	
			Eau & sanitation <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la disponibilité d'eau potable et d'assainissent environnemental et promouvoir les bonnes pratiques en termes d'hygiène personnelle et de santé 	<ul style="list-style-type: none"> L'eau et les conditions sanitaires sont améliorées et réduisent l'incidence de maladies liées à l'eau. 	- MERLIN - MSF- B - MSF- CH - MSF- SP - MSF- NLD - NCA - NPA - NRC - OXFAM-UK
			Protection <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la compréhension et le suivi du DIH et des principes humanitaires parmi les nombreux acteurs, groupes et entités impliqués, et répondre aux besoins en protection des groupes de personnes vulnérables par l'assistance générale. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du nombre de violations du DIH et amélioration du climat de protection des groupes vulnérables (enfants, femmes, réfugiés, PID). Les problèmes de protection sont correctement pris en compte dans tous les projets de la DG ECHO au Soudan. Les fournisseurs d'assistance générale sont capables de se servir de leur présence 	- REDR - RI - UK - SOLIDARITES - SC - NL - SC - SWE - SC - UK - TEARFUND - UK - TDH-CH - TRIANGLE - TROCAIRE - UNJLC - VSF - DZG – Belgium - World Vision UK - World Vision - D

				pour de la protection et parviennent à intégrer des éléments de protection dans leurs opérations.	- ZOA <u>Joint management</u> - FAO - ICRC-CICR - IFRC-FICR - IOM - OCHA - UNFPA - UNHCR - UNICEF - WFP-PAM - WHO
			Services communs		
			<ul style="list-style-type: none"> Distribution de biens non alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Vulnérabilité réduite des nouveaux déplacés mais aussi des déplacés depuis longtemps, par la distribution de biens essentiels non alimentaires 	
			Sécurité alimentaire et moyens de subsistance		
			<ul style="list-style-type: none"> Assistance alimentaire et actions associées aux groupes vulnérables Renforcer les moyens de subsistance des plus vulnérables par de l'assistance en sécurité alimentaire intégrée dans le court terme (agriculture, pêche et élevage, semences et outils) prenant en compte les contraintes environnementales et de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la disponibilité et de l'utilisation de la nourriture parmi les familles les plus pauvres. Diminution de l'incidence des maladies du bétail, et meilleure prévention des épidémies affectant les cheptels. Augmentation de la disponibilité des biens essentiels et des services de base pour les retournés et les communautés hôtes, y compris la protection des intrants et des biens de subsistance. Compréhension des besoins est facilitée par une récolte complète et uniforme des données, leur analyse, leur gestion et leur utilisation. 	
Objective 2 -	46,000,000	Tout le pays			
Garantir aux populations vulnérables touchées par les crises humanitaires au Soudan la disponibilité et l'accès aux vivres, et stabiliser ou améliorer leur état nutritionnel en leur fournissant une aide ou une assistance alimentaire appropriée et suffisante, et en leur		Avec un centrage spécifique sur le Darfour, le Sud Soudan, les zones de transition et les zones affectées par les urgences	<ul style="list-style-type: none"> Distribution d'aide alimentaire et d'autres moyens liés au soutien alimentaire aux réfugiés, PDI et autres groupes vulnérables. Protection et renforcement des moyens de subsistance des plus vulnérables par de l'assistance alimentaire intégrée court terme (agriculture, pêche et moyens de subsistance) prenant en 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la prise de nourriture et amélioration de la diversité alimentaire des plus vulnérables, sans devoir faire appel à des moyens de survie négatifs. Meilleure disponibilité et utilisation de la nourriture parmi les familles les plus pauvres. Diminution de l'incidence des maladies du bétail, et meilleure prévention des épidémies affectant les cheptels. Augmentation de la disponibilité des biens essentiels et des services de base pour les 	<u>Gestion centralisée directe</u> - AAH-UK - CARE – UK - CONCERN WORLDWIDE - COOPI - DRC - GERMAN AGRO ACTION - HELPAGE INTERNATIONAL – UK - OXFAM - UK - SAVE THE CHILDREN – NLD - SAVE THE CHILDREN - UK - TEARFUND - TRIANGLE - UNICEF - VSF – B

apportant un soutien à court terme en matière de sécurité alimentaire et de rétablissement d'urgence de leurs moyens de subsistance.			<p>compte les contraintes environnementales et de protection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récupération nutritionnelle. Prévention et traitement de la malnutrition. • Soutien aux paquets de réintégration permettant un retour volontaire de façon à ce que les retournés et réfugiés se réinstallent dans les zones de retour et retrouvent un minimum de moyens de subsistance. • Soutien à l'élevage, services vétérinaires et production. Soutien aux activités de pêche. • Soutien à l'évaluation des besoins, aux systèmes de surveillance, aux analyses dynamiques 	<p>retournés et les communautés hôtes, y compris la protection des intrants et des bien de subsistance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le statut nutritionnel des populations ciblées est stabilisé comme démontré par des enquêtes et surveillance régulières et sérieuses • Les services thérapeutiques sont apportés dans les endroits clés suivant des paramètres et standards communément reconnus • Compréhension des besoins est facilitée par une récolte complète et uniforme des données, leur analyse, leur gestion et leur utilisation. 	<p>- VSF – D - WORLD VISION – UK - WORLD VISION – DE</p> <p><u>Gestion conjointe</u> - FAO - UNICEF - WFP-PAM - WHO</p>
<p>Objectif 3 - Renforcer la préparation et la réponse aux crises humanitaires.</p>	4,000,000	<p>Tout le pays Avec un centrage spécifique sur zones affectées par les urgences</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement et renforcement aux mécanismes de préparation et de réponse aux urgences qui permettent une réponse flexible face à une variété de situations telles les catastrophes naturelles, les déplacements de populations. Une attention particulière sera apportée à la planification, la coordination, 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès et des capacités des agences UN et des ONGs en termes de systèmes de prévention et d'information, de planification, évaluations rapides et réponse rapide. • 100% des réponses aux épidémies est mise en œuvre 48h après leur confirmation. 	<p><u>Gestion centralisée directe</u> - AAH UK - ACH - ACF - MEDAIR CHE - OXFAM UK</p> <p><u>Gestion conjointe</u> - UNDP - UNJLC/WFP²⁸ - UNOCHA - WHO</p>

²⁸ UN Join Logistics Centre: an inter-agency located inside WFP.

			<p>système d'alertes et de prévention en santé publique.</p>		
<p>Objective 4 –</p> <p>Améliorer les conditions d'accès à l'aide humanitaire et de fourniture de celle-ci en toute sécurité et dans le respect des principes établis, notamment en soutenant des mécanismes de coordination et de sensibilisation, des actions d'information et de conseil en matière de sécurité, et les services de transport.</p>	<p>10,000,000</p>	<p>Tout le pays</p> <p>Avec un centrage spécifique sur le Darfour, le Sud Soudan, les zones de transition et les zones affectées par les urgences</p>	<p>Services communs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination humanitaire, le flux d'information, le plaidoyer et le développement de politiques de façon à réduire aussi bien les manquements que les redondances. • Contribuer à sécuriser les conditions de travail pour les travailleurs humanitaires par les évaluations, les mises à jour, les formations et les services d'évacuation. • Maintenir les capacités de transport et de communication pour le personnel humanitaire et les biens vers les zones éloignées et/ou inaccessibles, pour permettre l'évaluation, le suivi, et la mise en œuvre des programmes d'aide. • Déminage • Améliorer la compréhension et la mise en œuvre du DIH et des principes humanitaires parmi les acteurs, les groupes et les entités, et répondre aux besoins en protection des groupes vulnérables par de l'assistance générale. • Soutenir les évaluations des besoins, les systèmes de 	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination est améliorée dans la plupart des zones affectées (Darfour) et la coordination de la réponse aux urgences en cas d'urgence humanitaire. • L'accès humanitaire est maintenu ou amélioré au travers des efforts conjoints inter-agences • Compréhension des besoins est facilitée par une récolte complète et uniforme des données, leur analyse, leur gestion et leur utilisation. • Formations sécurité appropriées et provision de gestion de services, réduisant les risques pour les travailleurs humanitaires. • Amélioration de la sécurité dans les endroits où les retours ont lieu au travers d'action de déminage. • Maintien et amélioration de l'accès aérien et su support logistique dans les endroits éloignés pour la plus large partie de la communauté humanitaire. 	<p><u>Gestion centralisée directe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - MAG <p><u>Gestion conjointe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ICRC - UNDP-PNUD - UNOCHA - WFP-PAM - IOM

			surveillance, et les analyses dynamiques		
Evaluation des risques	<p>Des principaux risques identifiés, les suivants peuvent être soulignés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès autorisés par les autorités aux humanitaires, et l'indépendance dans les choix des partenaires de mise en œuvre sont restreints par les procédures administratives, des attitudes de revanche; certaines actions humanitaires telles la protection sont interdites ou limitées. De nouvelles règles sont imposées aux partenaires qui ne correspondent pas à celles de la Commission. • Nouvelles expulsions d'acteurs humanitaires et/ou UNAMID. • Le haut degré de banditisme et d'attaques, visant aussi les humanitaires, continue au Darfour, forçant des suspensions prolongées et parfois la clôture de programmes, et impossibilité de mettre en œuvre l'aide humanitaire de manière sûre et en accord avec les principes humanitaires. • Retour aux violences d'envergure au Sud et dans les zones de transition provoquant de larges déplacements de population. • Réponse humanitaire inadéquate en raison des restrictions d'accès, de l'insuffisance de capacités des partenaires, ou pour des raisons logistiques. • Les élections et le referendum, de même que la mise œuvre inadéquate du CPA déstabilisent certaines zones de pays. • Large scale natural disasters, such as drought or floods or even epidemics. 				
Suppositions	<p>L'espace humanitaire ne se réduit plus et l'accès n'est pas encore plus limité au Darfour. L'impact démographique et les changements sociologiques n'affectent pas dramatiquement l'accès et la gestion des ressources naturelles, particulièrement l'eau. La communauté humanitaire maintient des relations de partenariat avec les ONG nationales en accord avec les principes humanitaires d'indépendance, de neutralité et d'impartialité. Le conflit au Darfour reste de basse intensité permettant des mouvements de populations tant saisonniers que liés à des opportunités de subsistance, ou des retours permanents et définitifs. Un mouvement de retours définitifs massif nécessite cependant la conclusion d'un accord de paix inclusive permettant un retour à la sécurité, à la protection et à l'accès à la terre pour les populations déplacées. Le niveau accru de tensions au sud du pays ne se répand pas plus au nord. Les élections de 2010 ne génèrent pas de tensions additionnelles et des conflits au nord Soudan.</p>				
Provision pour risque	5,000,000				
Coût Total	114,000,000				

5. EVALUATION

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'Actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces Actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des Actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/introduction_fr.htm

6. QUESTION DE GESTION

Les Actions d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners_fr.htm

Pour les ONG, les agences spécialisées des Etats membres, les sociétés nationales de la Croix rouge et les organisations internationales qui ne répondent pas aux exigences établies par le règlement financier pour la gestion conjointe, les actions seront mises en place par gestion centralisée directe.

Pour les organisations internationales considérées comme partenaires potentiels dans la mise en œuvre de la Décision, les Actions seront mises en place par gestion conjointe.

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.

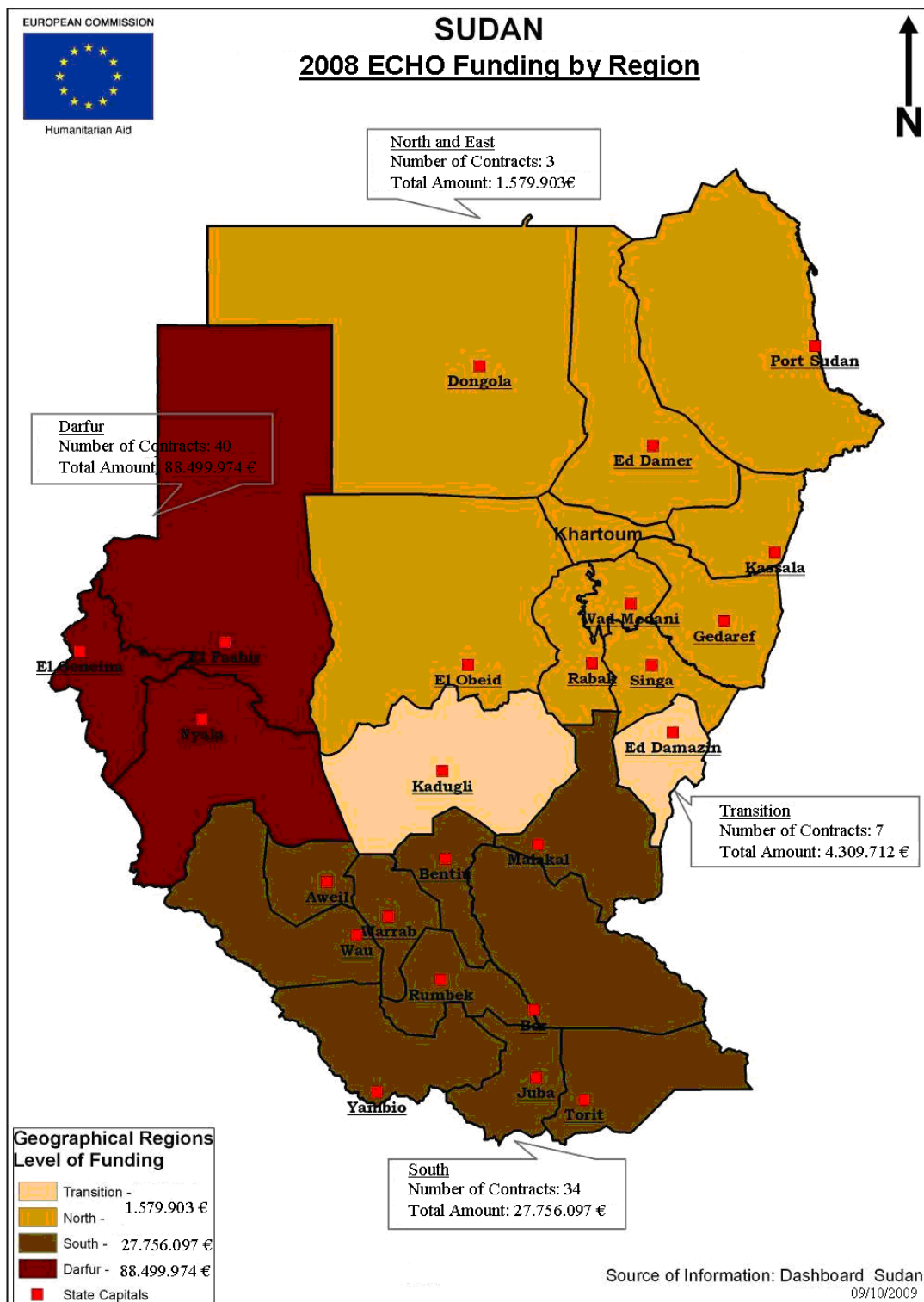
7. ANNEXES

Annexe 1: Statistiques de la situation humanitaire

HDI-HPI	Human Development Index, Human Poverty Index -1 - countries sorted in alphabetical order (sortable using drop-down menu in title row)
U5	Children Under Weight, Child Mortality and Conflicts
RefIDP(VI)	Refugees, Internally Displaced People and Returned Refugees
Inequality-Health	GNI, GDI, Access to health services, HIV + Malaria + Tuberculosis -
RefIDP(CI)	Refugees and Internally Displaced People -

Vulnerability and Crisis index		GNA 2009-10														Vulnerability Index (VI)				Crisis Index (CI)			
Countries - GNA 2008-09	score	aver.	HDI	HPI-1	HDI/HPI	R+l+r	R+l+r / 2	U5UW	U5M	U5	HMT	Phis.	GDI	Gini	Health + Inequality	C/ND/R	Co	ND	Ref+IDP				
Chad	3	2,81	3	3	3	5	2,5	3	3	3	2	3	3	x	2,8	3	3	1	3				
Congo, Democratic Republic of the	3	2,63	3	3	3	4	2	3	3	3	2	2	3	x	2,5	3	3	0	2				
Sudan	3	2,63	2	2	2	6	3	3	3	3	2	2	3	x	2,5	3	3	3	3				

Annexe 2: Carte du pays et localisation des Actions de la DG ECHO



Annexe 3: Liste des Actions précédentes de la DG ECHO

Liste des actions précédentes de la DG ECHO au Soudan				
Numéro Décision	Type de Décision	2007 EUR	2008 EUR	2009 EUR
ECHO/-FA/BUD/2007/01000 (*)	Non Emergency	43,605,344		
ECHO/-FA/BUD/2007/02000 (*)	Non Emergency	21,940,046		
ECHO/SDN/BUD/2007/01000	Global Plan	45,000,000		
ECHO/-FA/BUD/2008/01000 (*)	Non Emergency		60,378,282	
ECHO/-FA/BUD/2008/02000 (*)	Non Emergency		11,301,820	
ECHO/SDN/BUD/2008/01000	Global Plan		70,000,000	
ECHO/SDN/BUD/2008/02000	Ad hoc		11.000.000	
ECHO/-FA/BUD/2008/07000	Ad hoc		14.000.000	
ECHO/SDN/BUD/2009/01000	Global Plan			110.000.000
	Subtotal	110,545,390	166,680,102	110.000.000
Date: 8/10/2009				
Source: HOPE	Grand Total			387.225,492

(*) decisions with more than one country

Annexe 4: Aperçu des contributions des donateurs

Donateurs au SOUDAN en 2009					
1. Etats membres EU (*)		2. Commission européenne		3. Autres (***)	
	EUR		EUR		EUR
Autriche				Norvège	23,919,769
Belgique	500,000	Aide alimentaire et humanitaire	135,000,000	Japon	35,944,761
Chypre				Canada	25,757,167
Rép. Tchèque				Australie	5,400,236
Danemark	25,305,372	Autres Budget d'aide EU et FED	Over 500,000,000 (**)	Suisse	6,018,380
Estonie	44,728			U.S.	449,690,700
Finlande	4,050,000			Autres	
France	1.995.578				
Allemagne	15,312,742				
Grèce	500,000				
Hongrie					
Irlande	2.725.000				
Italie	4,040,000				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	3,405,000				
Malte					
Pays-Bas	18,101,053				
Pologne					
Portugal					
Slovaquie					
Slovénie					
Espagne					
Suède	14,509,745				
Grande-Bretagne	45.286.499				
Subtotal	135,775,717	Subtotal	635,000,000	Subtotal	546,731,013
		Grand total	1,717,506,730		

Dated : 30 Septembre 2009

(*) Source: DG ECHO 14 Points reporting for Members States. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

(**) Europaid budget lines and EDF development projects under implementation since January 2005 in Sudan

(***) 1 EUR = 1,4 USD – UNOCHA Financial tracking System, Source : UNOCHA Financial Tracking Service (FTS). www.reliefweb.int/fts.

Empty cells means either no information is available or no contribution.

Annexe 5 : Liste des abréviations

AAH	Action Against Hunger	EPI	Expanded Programme of Immunisation
ACF	Action Contre la Faim	EP&R	Emergency Preparedness and Response
ACH	Acción Contra el Hambre	ERW	Explosive Remnants of War
ACTED	Agency for Technical Co-operation and Development	EU	European Union
ADRA	Adventist Development and Relief Agency	EUROATOM	European Atomic Energy Community
AMI	Aide Médicale Internationale	FAFA	Financial and Administrative Framework Agreement
AU	African Union	FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
AVSI	Association of Volunteers in International Service	FPA	Framework Partnership Agreement
CAFOD	Catholic Agency For Overseas Development	GAA	German Agro-Action
CAM	Comité d'Aide Médical	GAM	Global Acute Malnutrition
CCM	Comitato Collaborazione Medica	GNA	Global Needs Assessment
CHF	Common Humanitarian Fund	GNU	Government of National Unity
CMR	Crude Mortality Rate	GoS	Government of Sudan
COOPI	Cooperazione Internazionale	GoSS	Government of South Sudan
CORDAID	Catholic Organisation for Relief and Development	GTZ	German Technical Cooperation
COSV	Comitato di Coordinamento delle Organizzazioni per il Servizio Volontario	HAI	Help Age International
CPA	Comprehensive Peace Agreement	HDI	Human Development Index
CR	Croix Rouge	HDR	Human Development Report
CRED	Centre for Research on the Epidemiology of Disasters	HI	Handicap International
DCA	Dan Church Aid	HIV/AIDSs	Human Immuno-Deficiency Virus/Acquired Immuno-Deficiency Syndrome
DG ECHO	Humanitarian Aid Directorate-General	HNI	HealthNet International
DPA	Darfur Peace Agreement	HPI	Human Poverty Index
DPT	Diphtheria, pertussis and tetanus	IAS	International Aid Sweden
DRC	Democratic Republic of Congo	ICRC	International Committee of the Red Cross
DRC	Danish Refugee Council	IDP	Internally Displaced Person
EC	European Commission	IFRC	International Federation of the Red Cross
EDF	European Development Fund	IHL	International Humanitarian Law
EMDH	Enfants du Monde/Droit de l'Homme	IMC	International Medical Corps

IOM	International Organisation for Migration	UNDP-PNUD	United Nations Development Programme
IRC	International Rescue Committee	UNFPA	United Nations Population Fund
IRW	Islamic Relief Worldwide	UNHAS	United Nations Humanitarian Air Service
JUH	Johanniter	UNHCR	United Nations High Committee for Refugees
LRA	Lord Resistance Army	UNICEF	United Nations Children's Fund
		UNOCHA	United Nations Office For The Coordination Of Humanitarian Affairs
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development	VSF/DZG	Vétérinaires Sans Frontières/Dieren Zonder Grenzen
MAG	Mines Advisory Group	WFP-PAM	World Food Programme
MC	Malaria Consortium	WHO	World Health Organisation
MDM	Médecins du Monde	WVI	World Vision International
MDTF	Multi Donor Trust Fund		
MSF	Médecins Sans Frontières		
NCA	Norwegian Church Aid		
NGO	Non-Governmental Organisation		
NPA	Norwegian Peoples' Aid		
NRC	Norwegian Refugee Council		
OCHA	Office for Co-ordination of Humanitarian Aid		
ODA	Official Development Assistance		
RedR	Engineers for Disaster Relief		
RI	Relief International		
SAM	Severe Acute Malnutrition		
SC	Save the Children		
SFC	Supplementary Feeding Centre		
SLM/MM	Sudan Liberation Movement Mini Minawi		
SPLM/A	Sudan People's Liberation Movement/Army		
TdH	Terre Des Hommes		
TFC	Therapeutic Feeding Centre		
UN	United Nations		
UNAMID	United nation African Union Mission in Darfur		